

Interventions policières : des

L'actualité récente fait état de nombre de cas de violences policières, pourtant toujours minimisées voire niées par les autorités qui sont les donneurs d'ordre des interventions en question. Témoignage d'une citoyenne tranquille qui en a été victime.

Propos recueillis par Denis Desbonnet (CSCE), retranscrits avec l'aimable aide de Jean Larock



Anne Vergison, citoyenne sympathisante de la ZAD d'Arlon.

Les violences policières se multiplient ces derniers temps, quoi qu'en disent les défenseurs d'une profession « qui fait un métier très difficile, vous comprenez, et puis il y a des bons et des mauvais partout... ». Jusqu'à présent, les « braves gens » pouvaient encore se rassurer en pensant que cette violence n'était pas complètement aveugle et s'abattait prioritairement sur la tête des activistes, des immigrés ou des « marginaux ». Mais ça, c'était avant. Comme le prouve ce qui est arrivé à une citoyenne, au cours de la paisible manifestation de protestation contre l'expulsion de la "ZAD" d'Arlon, le 15 mars 2021. Anne Vergison habite un petit village paisible à l'orée de la forêt d'Anlier. Elle travaille au grand-duché du Luxembourg, à la direction de la Santé, où elle a joué un rôle déterminant dans la réaction à la pandémie, durant ces derniers mois. Elle vit avec ses deux filles et son mari qu'elle a connu durant ses études de médecine à l'ULB.

La ZAD d'Arlon, également appelée la Zablière, est une zone à défendre (ZAD) qui a été mise en place le 26 octobre 2019 sur le site de la sablière de Schoppach (Belgique) et qui a été démantelée le 15 mars 2021 par 150 policiers armés. Cette ZAD avait pour objectif de bloquer la construction d'un parc d'activités économiques prévu par l'intercommunale Idelux et le bourgmestre d'Arlon Vincent Magnus (cdH). L'objectif principal des militants écologistes occupant les lieux était de protéger le site de grand intérêt biologique de la sablière de Schoppach de l'urbanisation afin de préserver la biodiversité en place (1).

Ensemble ! : Quel rôle avez-vous joué personnellement ?

Anne Vergison : Nous savions tous que, vu les énormes enjeux financiers, la volonté arrêtée des autorités

locales était de faire évacuer au plus vite ce campement d'opposants au projet de « réaffectation » de ce lieu, aussi emblématique sous l'angle politique que précieux d'un point de vue écologique. Et que cette opération policière était programmée très prochainement. Aussi, comme la volonté de tous les participants et sympathisants de la ZAD était de rester dans une démarche de résistance passive et non violente - et, soyons clairs, d'éviter que cette évacuation tourne à un déchaînement de violence de la part des « forces de l'ordre » -, j'ai accepté de jouer un peu le rôle de médiatrice, ou plus exactement de « négociatrice », entre les défenseurs de cette sorte de « zone libérée » et les diverses autorités concernées, à un titre ou un autre : le pouvoir communal, administration et majorité politique en place, et la police.

Suite à cette approche, j'ai obtenu que s'organise une rencontre en ce sens. Hormis moi pour le comité de soutien à la ZAD, y étaient présents le bourgmestre et le commissaire en chef de la zone de police. En gros, je leur ai tenu à peu près ce discours : *« Nous savons qu'une évacuation forcée est sans doute imminente. Nous tenons à ce que, si cela se vérifie, les choses se passent du mieux possible, et surtout, sans brutalité. Les occupants opposeront sans doute une résistance passive, mais dans la tradition de la désobéissance civile et de l'autodéfense non violente. Aussi, nous vous demandons d'observer aussi, de votre côté, une grande retenue et correction envers les personnes appréhendées lors de cette opération, pour éviter toute effusion de sang, traumatismes physiques ou psychologiques. »*

Je leur ai ensuite dit que, nous ne connaissions évidemment pas la date retenue pour cette intervention prochaine, mais que, le jour où elle aurait lieu, en protestation, nous appellerions immédiatement à une

manifestation d'urgence au centre d'Arlon. Elle aussi, sous une forme pacifique, et dans le respect des mesures sanitaires anti-Covid, avec masques et distanciation physique entre les participants, mais avec des prises de parole et en alertant et y invitant la presse. Enfin, que nous demandions et espérons en conséquence que ce rassemblement soit, sinon autorisé, du moins toléré, et ne fasse l'objet d'aucune répression, ni de mauvais traitements de la part de la police. Et lors de cette entretien, mes divers interlocuteurs semblaient tout à fait dans le même état d'esprit, je suis sortie de celui-ci plutôt rassurée - ce qui, rétrospectivement, ferait sourire, si la traduction de cet « accord » dans les faits n'avait pas été aussi brutale et traumatisante.

Car les choses se sont déroulées autrement que ce programme apparemment rassurant...

J'ai eu des témoignages directs des occupants de la ZAD sur la façon dont

□ □ □

LA POLICE DE BRUXELLES

Si l'heure semble plutôt au développement et la banalisation de la violence policière, il y a des nouvelles plutôt réjouissantes dans des affaires semblables à celle de l'intervention contre la ZAD.

Le 5 juillet 2021, la police de la zone Bruxelles-Ixelles a été condamnée (en première instance) au civil par le tribunal de Bruxelles, suite à son intervention jugée à la fois injustifiée et disproportionnée contre les activistes du mouvement « Extinction-Rébellion ». Fin novembre 2019, ceux-ci avaient en effet été arrêtés brutalement, alors qu'ils s'apprêtaient à manifester leur opposition au « Black

violences disproportionnées

l'évacuation a été menée. On devrait d'ailleurs plutôt parler d'une véritable opération commando, suivie d'une « mise à sac » en règle. Les jeunes qui campaient au sol ont été réveillés et chassés brutalement hors de leur tente. Quant à ceux qui dormaient dans les cabanes, ils ont été réveillés avec un fusil sur la nuque. Une jeune femme a été tirée dehors par les cheveux. Face à ces jeunes gens, arrachés à leur sommeil, qui ne représentaient évidemment aucune menace, on mesure le caractère totalement disproportionné et terrifiant de cette intervention. Mais j'arrête là cette description : il vaut mieux que vous et/ou vos lecteurs vous renseigniez via les témoignages et les images qui ont été collectées et diffusées sur le site du comité de soutien, et les interviews déjà parus dans la presse, où les faits sont très bien documentés, détails et preuves à l'appui...

Et, cette fois, pour le rassemblement organisé en réaction à l'évacuation, comment cela s'est-il passé ?

Eh bien, lorsque, vers 18 heures, j'ai rejoint Arlon, mon objectif était tout simplement de venir témoigner mon désaccord avec ce qui venait de se produire dans la matinée, et mon soutien aux victimes de ce qui ressemblait presque à une invasion, comme tout-e citoyen-ne d'un pays



démocratique en a le droit. Et je voulais surtout rejoindre mes deux filles, pour passer un moment en leur compagnie. Un point c'est tout. Pour tout dire, j'y suis allée en compagnie de ma chienne, vraiment en mode "promeneuse".

Mais les événements n'ont pas été conformes à ce « programme » bien tranquille ?

C'est le moins qu'on puisse dire...

Lorsque je suis arrivée en ville, il y avait une ambiance d'état de siège. Des combis circulaient partout, il y avait des policiers à cheval... J'ai aperçu un jeune en train de se faire contrôler et fouiller, apparemment sans raison et de façon spectaculaire, face au mur, bras et jambes écartés. J'ai alors commencé à filmer la scène... Ils ont directement essayé de m'en empêcher, au début sans violence. C'est par la suite que les

Les militants occupant les lieux voulaient protéger le site de grand intérêt biologique de la sablière de Schoppach

DIDIER JOANNES

-IXELLES « CONVAINCUE » D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE BRUTALITÉ GRATUITE

Friday », cette grand-messe consumériste, dédiée à la religion de l'achat compulsif, de la communion dans la fièvre des (dé)marques, et de l'accumulation capitaliste. « Interpellés » en possession de leur matériel (banderoles, bombes aérosol, affiches et colle...), et donc suspectés d'une action imminente, vingt-deux de ces militant-e-s de la cause antiproductiviste ont été embarqués sans ménagement puis jetés au

cachot, où ils ont dû passer la nuit. Le tribunal a d'abord considéré que, même si l'opération projetée par les incarcérés était bien en soi une infraction, celle-ci ne présentait aucun caractère de « faits nuisant gravement à l'ordre public », et donc ne justifiait en rien une telle « arrestation administrative » collective. Ensuite, les magistrats ont estimé que les conditions dans lesquelles les « appréhendés »

ont été traités, tant lors de leur saisie « de force » qu'au cours de leur détention, étaient totalement inadmissibles. Les abus relevés et incriminés par la justice sont l'imposition systématique de menottes (là aussi, métalliques, comme pour Anne Vergison), la fouille « à nu », et le refus catégorique opposé à la demande des jeunes contestataires de pouvoir appeler des proches. Soit, de façon « saisissante », le

même emploi illégitime et démesuré de la force par les agents censément pour faire respecter la loi... qui en profitent pour la violer eux-mêmes allègrement.

Même si ce verdict est toujours susceptible d'appel, on peut d'ores et déjà dire que cette affaire se conclut par une franche victoire, avec la condamnation de la police de Bruxelles-Ixelles, connue pour ses nombreux dérapages.

⇒ choses ont rapidement dégénéré. Ils ont contrôlé mon identité. Puis, alors que j'avais terminé de filmer vu qu'il ne se passait plus rien, ils m'ont plaquée au mur, arraché mon sac et mon gsm, et brutalement menottée dans le dos. Et je ne parle pas de « colsons », non non : de véritables menottes en acier : j'ai été blessée à la main et aux poignets. Je garde une insensibilité sur le pouce droit à cause de la compression et une cicatrice sur le dos de la main.

Comment expliquer cette arrestation musclée ? Serait-ce le fait d'avoir voulu filmer les agissements des forces de l'ordre ?

Manifestement, oui : c'est bien à ce moment que j'ai été prise à partie... Ensuite, on m'a embarquée brusquement dans un combi et amenée au poste de police, où l'on m'a fouillée au corps. Quand j'ai demandé quel était le motif de la fouille, on m'a répondu que je me trouvais sur la voie publique, sans autre explication... Par la

suite, quand j'ai demandé qu'on me restitue mes lunettes, sans laquelle ma vue est très réduite, et qui avaient été arrachées tant ma descente du combi s'était faite sans ménagement, cela a été un *niet* catégorique. De plus, on m'a retiré mon pull et mon écharpe, soi-disant par « mesure de sécurité » (traduisez pour éviter les tentatives de suicide)... alors que, par contre, on m'a laissé les lacets de mes bottines, faisant une bonne trentaine de centimètres de long et très résistants – ce qui prouve que c'était un prétexte pour une pure brimade supplémentaire. En plus, je rappelle qu'on était à la mi-mars, et qu'à cette époque de l'année, dans la province du Luxembourg il fait encore très froid. J'ai donc grelotté pendant toute mon incarcération, car on m'avait enfermée dans un cachot sans chauffage et puant, aux murs et au sol en béton... *[Au moment de cet entretien, un bon mois et demi plus tard, notre interlocutrice souffrait toujours du refroidissement consécutif à cet enfermement.]*

Pire, lorsque j'ai alors demandé à pouvoir téléphoner à mon mari, ou à mes filles qui étaient présentes au rassemblement, et pour lesquelles je m'inquiétais légitimement, ainsi d'ailleurs que pour ma chienne, que j'avais dû abandonner et dont j'étais sans nouvelles... cela m'a aussi été refusé sèchement. Et les suites de cette affaire ne sont pas plus réjouissantes. Le rapport de la police est un tissu de mensonges : on y affirme notamment que, lors de mon interpellation, j'aurais tenté de m'enfuir, ce qui aurait « nécessité » le traitement que j'ai subi. Heureusement, d'autres participants au rassemblement ont filmé ma propre arrestation, une captation qui circule sur le Net, où on voit clairement que je suis coincée contre un mur, entourée de plusieurs policiers avec des chiens, et incapable de faire un pas hors de leur cercle. Plus loin, on y prétend que, une fois arrivée au poste, j'aurais été informée de mon droit à passer un appel téléphonique à mes proches... mais que j'aurais

Revers en justice pour le commissaire Vandersmissen

L'ex- et « fameux » commissaire en chef, Pierre Vandersmissen, vient de voir rejeter sa plainte intentée contre Alexis Deswaef, à l'époque président de la Ligue des droits humains (LDH).

Pas à une outrance près, Pierre Vandersmissen accusait Alexis Deswaef ni plus ni moins de « harcèlement » à son encontre, mais aussi d'avoir fait preuve « d'outrage » envers son auguste personne : une fois encore, comme pour Anne Vergison, on retrouve le même « délit » - et le même retournement de l'accusation – invoqué régulièrement par les forces de l'ordre, face à des plaintes dont elle font l'objet, pour abus et/ou mauvais traitements. Méfaits dont cet avocat, réputé pour sa rigueur professionnelle et son profond engagement démocratique en faveur des exclus et des publics discriminés, se serait rendu coupable via une campagne menée sur les réseaux sociaux... de 2008 à 2016 – soit durant toute la présidence du « prévenu » à la tête de la LDH (excusez du peu) !

Selon les expressions consacrées, c'est l'hôpital qui se moque de la charité... et l'hommage du vice à la vertu !

On reste abasourdi quand on sait que le même Vandersmissen est par contre « bien » connu de tous les activistes, syndicalistes et manifestants qui ont eu affaire à lui, pour ses méthodes aussi « expéditives » qu'abusives, archimusclées et souvent délibérément provocatrices... Sa hiérarchie a décidé de l'écarter provisoirement, pour l'affecter à la « Direction Surveillance Palais » (sic), chargée de « la préparation et la gestion des procès à risque ». Cela le temps de l'enquête, suite à son comportement lors de la grande manif de la « Santé en Lutte », en septembre de l'an passé, où il avait « couvert » l'emploi, tout à fait illicite et sous ses yeux, d'un spray lacrymogène par un soi-disant photographe... Lequel, au terme d'une rapide enquête journalistique, s'est avéré être un « auxiliaire » civil du commissaire, faisant preuve d'une proximité (au propre comme au figuré) très suspecte avec lui. Notamment (mais pas seulement) durant ladite manifestation, prenant des clichés des participants derrière un rideau de policiers, et se tenant le plus souvent aux côtés du pandore en chef, tout au long de celle-ci... Le Conseil d'Etat a validé cette mesure cent fois méritée, en rejetant sèchement le recours en extrême urgence introduit par le commissaire.

Vous avez dit harcèlement et affront ?

Alexis Deswaef lui-même a fait les frais des méthodes de son accusateur au début avril 2016, lorsque, venu en simple citoyen témoigner son soutien à un rassem-

refusé cette « offre » ! Un comble... Qui peut sérieusement y croire, alors que, je le redis, je m'inquiétais pour mes filles, au vu de la manière dont les jeunes étaient traités ?

Quant à ce qui y est retenu contre moi, c'est franchement ridicule : il s'agit d'un « trouble à la tranquillité publique », infraction au règlement communal de la Ville d'Arlon.

Vos filles ont essayé d'avoir de vos nouvelles durant votre arrestation... avec quels résultats ?

Ma cadette s'est immédiatement rendue au poste, et a demandé de mes nouvelles. Ils lui ont dit qu'ils n'en avaient rien à faire... Lorsqu'elle lui a demandé comment elle était censée rentrer chez elle, alors qu'elle était venue en voiture avec moi, et risquait de passer la nuit dans un froid glacial, l'agente lui a répondu qu'elle s'en foutait, et l'a mise dehors sans ménagement. Quand mon aînée a, à son tour, téléphoné au commissariat, on lui a ordonné textuellement

de « ne plus faire chier avec cela ». Ma mère, qui a 77 ans, a également appelé le bureau de police, pour recevoir comme réponse « on n'en a rien à foutre », avant de se faire raccrocher au nez. Heureusement que, face à ces abus, mon mari est venu au poste et a finalement obtenu ma libération. Bref, du début jusqu'à la fin, les policiers ont fait preuve d'une violence totalement disproportionnée, d'un mépris absolu des gens et des règles qu'ils doivent normalement observer dans l'exercice de leurs fonctions... C'est pour cette raison que j'ai décidé de ne pas en rester là et de porter plainte au Comité P et à la police.

Et qu'en est-il de cette procédure ?

Le Comité P a déjà répondu qu'il transférerait l'affaire au parquet car elle relève du pénal. J'attends donc les suites que le parquet va éventuellement donner à l'affaire... Mais je sais qu'il a une fâcheuse tendance à classer sans suite les plaintes contre la police. Ceci dit, dans mon cas, les

policiers sont clairement identifiés et il y a des enregistrements de caméras de surveillance. Le parquet ne pourra donc pas se retrancher derrière le manque d'éléments tangibles dans le dossier pour le classer sans suite. Au

Si quelqu'un comme moi subit un tel traitement, que risquent les jeunes activistes ?

delà de ma situation personnelle, ce qui est encore plus inquiétant, c'est que si quelqu'un comme moi subit un tel traitement, que risquent les jeunes activistes ? □

(1) Source : Wikipédia. Lire aussi les nombreux articles consacrés à cette occupation et à son démantèlement brutal, entre autres dans *Alter Échos et Reporterre*.

blement antiraciste devant la Bourse, il a été appréhendé *manu militari* par notre bon commissaire. Cela, au prétexte qu'un arrêté communal avait momentanément proscrit toute action ou manifestation sur le territoire de la Ville... Interdiction qui, comble de l'ironie, faisait suite à l'appel démagogique et opportuniste lancé sur internet par une constellation de groupuscules fascistes, invitant à venir parader sur la même place (devenu lieu de recueillement suite aux attentats de Bruxelles, tout récents), pour stigmatiser les « immigrés », tous présentés comme des apprentis terroristes. Or, c'est précisément en réaction à cette menace très sérieuse que les anti-fascistes avaient appelé à une contre-mobilisation. Une arrestation inouïe, d'autant plus surréaliste et cynique, donc. Filmée par des témoins, la vidéo a fait immédiatement le buzz sur les réseaux sociaux...



Pierre Vandersmissen, vient de voir rejeter sa plainte intentée contre Alexis Deswaef, à l'époque président de la Ligue des droits humains.

Cette répression « ciblée » était encore plus énorme, alors que, quelques jours auparavant, répondant à cette incitation à la haine raciale propagée sur la toile, une horde ultra-belligère de nazillons, venus des quatre coins du pays et même de plus loin, avait bel et bien défilé depuis la Gare centrale, puis défilé jusqu'à la même place, pour cracher impunément leurs slogans xénophobes, et singulièrement islamophobes. Et ce, au cœur même de la capitale belge et européenne, sans susciter la moindre réaction des « gardiens de la paix » ! Vandersmissen ayant même été filmé en « négociation » tout ce qu'il y a de plus affable avec quelques-uns de ces fachos purs et durs.

Face à un tel deux poids deux mesures, ici aussi, on ne peut que se féliciter de ce jugement salutaire. Concernant les accusations de harcèlement, le tribunal s'est déclaré incompétent, étant donné que les propos pointés sont contenus dans des écrits diffusés sur les réseaux sociaux. Des faits considérés comme un délit de presse, ce qui relève donc d'une cour d'assises et non d'un tribunal correctionnel.

Pour ce qui est des accusations d'outrage, le tribunal estime que les faits pointés ne sont pas établis. Le juge estime d'ailleurs que les propos tenus relèvent de la liberté d'expression, « en particulier en tant que président de la Ligue des droits humains ». Et d'ajouter que cette liberté d'expression s'est déroulée « dans les limites imposées par la loi », que « si les propos ont pu apparaître polémiques, ils ne sont pas outrageux ».

La LDH et la FIDH (Fédération internationale pour les droits humains) ont dénoncé avec la plus grande fermeté l'introduction de cette procédure qui s'apparente à une tentative d'intimidation du même ordre que les procédures bâillonnées régulièrement intentées contre des journalistes ou des défenseur·euse·s des droits humains. « Même si l'issue d'aujourd'hui est favorable, cette affaire n'aurait jamais dû arriver devant un tribunal et un appel reste possible » a souligné Pierre-Arnaud Perroudy, directeur de la LDH.

Pierre Vandersmissen a fait appel de ce jugement. □